



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 8 juillet 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 8 juillet 2025, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Nancy Déziel, Louis-Jean Garceau, Christian Hould et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers. Est absente, la conseillère Lucie De Bons.

Sont également présentes, Kim Dumais, directrice générale, Kate Primeau, directrice générale adjointe - planification et Me Chantal Doucet, greffière.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par le maire.

R 339-08-07-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 340-08-07-25

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2025 et de la séance extraordinaire tenue le 23 juin 2025, tels que rédigés par la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

D 341-08-07-25

DÉPÔT - CERTIFICATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE DU 9 AU 13 JUIN 2025

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), la greffière dépose les certificats concernant la procédure d'enregistrement, tenue du 9 au 13 juin 2025, relative aux règlements :

- **SH-628.2** modifiant le Règlement SH-628 afin d'augmenter le montant de la réserve financière pour le financement des dépenses en approvisionnement, traitement, distribution de l'eau potable ainsi que la mise aux normes des infrastructures;
- **SH-764** décrétant un emprunt et une dépense de 350 000 \$ pour des honoraires professionnels et la réalisation de travaux mineurs pour divers projets aux bâtiments administratifs de la Ville - phase 1;

et en vertu de l'article 554 de la susdite loi, ces règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

D 342-08-07-25

DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément aux articles 477 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose :

- la liste des dépenses autorisées par des fonctionnaires à qui est accordé le pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats en vertu du Règlement général SH-1;
- la liste des contrats conclus, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$;

et ce, pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2025.

D 343-08-07-25

DÉPÔT - DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La greffière prend acte du dépôt, par le conseiller du district des Montagnes, de sa déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui stipule que chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, il doit déposer une déclaration mise à jour.

R 344-08-07-25

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ - AIDES FINANCIÈRES AUX ORGANISMES ET HONORAIRES PROFESSIONNELS DIVERS

CONSIDÉRANT QUE l'année 2024 a été ponctuée d'événements imprévus qui ont engendré la réalisation de travaux urgents et des dépenses non prévues au budget;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil autorise le trésorier à affecter, à même le surplus non affecté de la Ville, les montants suivants :

- un montant de 150 000 \$ pour le financement des aides financières aux organismes afin de soutenir les projets communautaires, culturels, environnementaux ou sociaux réalisés sur le territoire de la Ville;
- un montant 350 000 \$ pour le financement des besoins liés à divers mandats de nature stratégique à venir, notamment en matière de planification, et ce, pour la réalisation d'expertises techniques et de services d'accompagnement spécialisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 345-08-07-25

SIGNATURE - LETTRES D'ENTENTE - CADRES DIRECTEURS, CADRES ET NON-SYNDIQUÉS ET ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES - UTILISATION DE L'EXCÉDENT D'ACTIF DISPONIBLE AU VOLET ACTUEL DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL CADRE ET NON-SYNDIQUÉ ET DES POMPIERS DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE les dispositions relatives au Régime de retraite du personnel cadre et non-syndiqué et des pompiers de la Ville de Shawinigan (ci-après le « Régime ») dont le financement du volet actuel est partagé à parts égales depuis le 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation totale convenue prévue aux dispositions du Régime s'élève à 19,14 % de la masse salariale des participants actifs du volet actuel du Régime;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation de stabilisation totale du Régime représente 25,6 % de la cotisation d'exercice totale depuis le 1^{er} janvier 2023, et ce, dû à la bonne santé financière du Régime;

CONSIDÉRANT QUE les projections montrent qu'aucune diminution importante n'est anticipée sur un horizon prévisible;

CONSIDÉRANT QU'un excédent d'actif disponible a été constaté au volet actuel du Régime lors de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021 et sera vraisemblablement encore constaté au volet actuel lors de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2024, laquelle est en préparation;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du Régime prévoient que l'excédent d'actif disponible à l'égard du volet actuel déterminé lors d'une évaluation actuarielle est affecté au financement d'améliorations au volet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de convenir d'une approche systématique pour utiliser l'excédent d'actif disponible à l'égard du volet actuel dans le but de maintenir une équité entre les participants et une équité intergénérationnelle;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil autorise la directrice générale et la directrice du Service du capital humain à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, les lettres d'entente relativement à l'utilisation de l'excédent d'actif disponible au volet actuel du Régime de retraite du personnel cadre et non-syndiqué et des pompiers de la Ville de Shawinigan à intervenir avec les cadres directeurs de la Ville de Shawinigan, les cadres et employés non-syndiqués et l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 346-08-07-25

SIGNATURE ET CONTRAT - LETTRE D'ENTENTE - PARTENARIAT POUR LE PROJET DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉLOS ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QUE, dans sa planification stratégique 2025-2030, la Ville de Shawinigan a pour objectif d'encourager de nouvelles pratiques de mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Mauricie propose un partenariat pour le déploiement d'un projet de 10 bornes de recharge mobiles pour vélos à assistance électrique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficie d'un soutien financier de 150 000\$ accordé à Tourisme Mauricie dans le cadre du programme du MT Lab et que le montant résiduel assumé par les trois partenaires, dont la Ville de Shawinigan, s'élève à 16 667, 67\$;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur la circulation et la mobilité durable en date du 21 mai 2025;

CONSIDÉRANT que la dépense sera payée à même les fonds du projet Stratégie entourant la mobilité durable et sécuritaire financé par le Fonds régions et ruralité (FRR - volet 4);

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil autorise la signature de la lettre d'entente permettant de réaliser le projet de déploiement de bornes de recharge pour vélos à assistance électrique (VAE) pour une période minimale de trois (3) ans, en coordination avec les partenaires impliqués, soit Tourisme Mauricie, Tourisme Shawinigan et la MRC de Maskinongé incluant un versement de 16 666,67 \$.

Que le Conseil autorise la signature d'un contrat de gré à gré, avec ÉnergieCyr inc., faisant affaire sous le nom Miévo, pour l'acquisition de 10 supports à vélo avec casier de recharge, incluant un service de maintenance, d'entretien et de connectivité, pour un montant de 100 000 \$, taxes en sus. Les frais relatifs à ce contrat seront remboursés, sur présentation de factures, par Tourisme Mauricie.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 347-08-07-25

SIGNATURE - ADDENDA - CLASSIQUE INTERNATIONALE DE CANOTS DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Shawinigan et la Classique internationale de canots de la Mauricie en 2023, pour les éditions 2023, 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme présente en 2025 des états financiers révisés proposant un budget prévisionnel réduit;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'entente en vigueur dans le but de mettre à jour la contribution financière de la Ville pour l'édition 2025;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda à l'entente relative à l'octroi d'une aide financière de la Ville dans le cadre de l'événement connu et désigné comme étant la « Classique internationale de canots de la Mauricie », signé entre la Ville de Shawinigan et l'organisme en avril 2023, afin de réviser à la baisse le montant versé pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 348-08-07-25

SIGNATURE - ADDENDA - GESTION NAUTI-CITÉS INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan et Gestion Nauti-Cités inc. ont signé un contrat relatif à l'exploitation de la Marina de Grand-Mère le 10 juillet 2019, lequel a été reconduit pour une période de 24 mois;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoit qu'un 2^e renouvellement se ferait pour une période de 36 mois;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite réviser le modèle de ce contrat pour qu'il reflète mieux la répartition des responsabilités entre les parties, et ce, en fonction de l'expérience vécue depuis l'ouverture de la marina;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le contrat afin de permettre le renouvellement de l'entente pour la saison 2025;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'addenda au contrat relatif à l'exploitation de la Marina de Grand-Mère, le tout selon les conditions mentionnées au projet de contrat soumis et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 349-08-07-25

CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES RUES - SECTEUR LAC-À-LA-TORTUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement et le déglacage des rues dans le secteur Lac-à-la-Tortue;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour le déneigement et le déglacage des rues dans le secteur Lac-à-la-Tortue au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Groupe Pelletier Entretien Division Jeannine Pelletier inc.**, pour une durée initiale de 3 ans, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, pour les saisons hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, pour un montant forfaitaire total de 1 037 488,71 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 350-08-07-25

CONTRAT - MISE À NIVEAU DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE À L'HÔTEL DE VILLE ET TRAVAUX CONNEXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la mise à niveau de l'entrée électrique à l'hôtel de ville et travaux connexes;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division immeubles du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil octroie le contrat pour la mise à niveau de l'entrée électrique à l'hôtel de ville et travaux connexes au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Enexco inc.**, pour un montant forfaitaire total de 802 700 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-755.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 351-08-07-25

CONTRAT - RÉFECTION DE PAVAGE 2025 ET ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réfection de pavage sur diverses rues en 2025;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres comprend 21 sections de rues réparties en 2 options;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la réalisation de travaux de réfection de pavage pour 2025, selon l'option 2, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Construction et pavage Boisvert inc.**, le tout suivant les prix unitaires et forfaitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, représentant un montant de 2 855 330,50 \$, taxes en sus, sur la base des quantités estimées et les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-766, et ce, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que les coûts excédant le règlement d'emprunt soient conditionnels à l'adoption d'une affectation provenant du surplus accumulé.

Le conseiller Jean-Yves Tremblay demande le vote sur cette résolution :

Pour : Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Nancy Déziel, Louis-Jean Garceau et Christian Hould.

Contre : Jean-Yves Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

R 352-08-07-25

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONTRAT - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU SENTIER THIBAUDEAU-RICARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réfection des infrastructures du sentier Thibaudeau-Ricard;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division immeubles du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la réalisation de travaux de réfection des infrastructures du sentier Thibaudeau-Ricard, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Construction et pavage Boisvert inc.**, le tout suivant les prix unitaires et forfaitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, représentant un montant de 212 514,30 \$, taxes en sus, sur la base des quantités estimées et les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement SH-763.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 353-08-07-25

CONTRAT - RECONSTRUCTION DE LA RUE DES MERISIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la reconstruction de la rue des Merisiers;

CONSIDÉRANT QUE dix soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la reconstruction de la rue des Merisiers au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Eurovia Québec Construction inc.**, le tout suivant les prix unitaires et forfaitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, représentant un montant de 481 614,60 \$, taxes en sus, sur la base des quantités estimées et les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-758.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Shawinigan

R 354-08-07-25

**CONTRAT - ACQUISITION D'UN TRACTEUR À TROTTOIR SUR
CHENILLES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur à trottoir sur chenilles;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour l'acquisition d'un tracteur à trottoir sur chenilles au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Équipements Plannord Itée**, pour un montant forfaitaire total de 230 240 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-751.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Cignac Offset - Shawinigan

R 355-08-07-25

**CONTRAT - TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONCEAU SHA15 - AVENUE
DE LA MONTAGNE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réfection du ponceau SHA15 sur l'avenue de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE six soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la réalisation de travaux de réfection du ponceau SHA15 sur l'avenue de la Montagne, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Roxboro Excavation inc.**, le tout suivant les prix unitaires et forfaitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, représentant un montant de 394 868,45 \$, taxes en sus, sur la base des quantités estimées et les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-761.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 356-08-07-25

CONTRAT - PROLONGATION - FOURNITURE DE SERVICES - TECHNICIEN EN INSTRUMENTATION ET CONTRÔLE AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT le contrat de gré à gré conclu pour la fourniture des services d'un technicien en instrumentation et contrôle au Service de l'ingénierie par la résolution R 586-10-12-24, à la suite de la publication d'un avis d'intention;

CONSIDÉRANT les enjeux de main-d'œuvre à la division de l'eau du Service de l'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE, malgré 2 affichages, la Ville n'a pas réussi à pourvoir le poste à ce jour;

CONSIDÉRANT la complexité de ces systèmes d'automatisation et de la spécialisation que requiert leur opération;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une ressource pour pourvoir le poste afin de pallier au besoin et assurer l'efficacité et l'efficience des systèmes;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie désire prolonger, pour une période de 3 mois, le contrat de gré à gré pour la fourniture de services d'un technicien en instrumentation et contrôle conclu avec Technigaz, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil autorise la prolongation du contrat de gré à gré pour la fourniture des services d'un technicien en instrumentation et contrôle au Service de l'ingénierie intervenu avec **Technigaz**, suivant les taux horaires indiqués sur le document daté du 5 mai 2025, pour un montant ne pouvant dépasser 71 100 \$, taxes en sus.

Que le Conseil autorise Pierre Moreau à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 357-08-07-25

CONTRATS - ACQUISITION DE CAMIONS - 2 LOTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de camions;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres comprend les lots 1 et 2 en fonction des différents types de camions;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil octroie les contrats pour l'acquisition de camions au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Centre du camion Beaudoin inc.**, de la manière suivante :

- pour le lot 1, 2 camions 10 roues avec sableuse, au prix forfaitaire total de 834 488 \$, taxes en sus;
- pour le lot 2, 1 camion 10 roues avec benne à asphalte, au prix forfaitaire de 358 444 \$, taxes en sus;

le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et les soumissions retenues.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-751.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 358-08-07-25

REJET DE LA SOUMISSION - MODIFICATION DES REGARDS DES ENREGISTREURS DE SURVERSE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de modification des regards des enregistreurs de surverse;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire a été en mesure de réduire les prix et ceux-ci dépassent largement le budget prévu;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil rejette, à toute fin que de droit, la soumission déposée en regard de l'appel d'offres concernant la réalisation de travaux de modification des regards des enregistreurs de surverse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 359-08-07-25

REJET DE LA SOUMISSION - ACQUISITION D'UNE REMORQUE À PAVAGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une remorque à pavage;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE des éléments de non-conformité ont été relevés quant à cette soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil rejette, à toute fin que de droit, la soumission déposée en regard de l'appel d'offres concernant l'acquisition d'une remorque à pavage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 360-08-07-25

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-210.10 - AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 10 juin 2025 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet et sa portée;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changement, le Règlement SH-210.10 modifiant le règlement SH-210 visant la création du fonds de roulement de la Ville de Shawinigan afin d'augmenter ce fonds de la somme de 1 066 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 361-08-07-25

ADOPTION - POLITIQUE DE GOUVERNANCE DES ORGANISMES MANDATAIRES

CONSIDÉRANT QU'une Politique de gouvernance a été adoptée le 14 septembre 2021 par la résolution R 361-14-09-21;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre à jour cette politique pour mieux encadrer la gouvernance des organismes mandataires, leur reddition de comptes et leur prestation de services en lien avec leur mandat public;

CONSIDÉRANT QUE cette révision vise également à renforcer l'imputabilité des organismes mandataires en matière de gestion et de services rendus au public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte la version révisée de la Politique de gouvernance des organismes mandataires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 362-08-07-25

LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE D'ASSURANCES EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE - PÉRIODE DU 30 AVRIL 2013 AU 30 AVRIL 2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL010300-03 et que celle-ci couvrirait la période du 30 avril 2013 au 30 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QU'un fonds de garantie d'une valeur de 150 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds en assurance responsabilité civile primaire et que la ville de Shawinigan y a investi une quote-part de 45 375 \$ représentant 30,25 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

« 5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués. ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant cette police et ce fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire a été traité et fermé par l'assureur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 30 avril 2013 au 30 avril 2014 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan demande que le reliquat de 2 485,74 \$ de ce fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant de ce fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 30 avril 2013 au 30 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné de ce fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire pour la période du 30 avril 2013 au 30 avril 2014;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil de la Ville de Shawinigan autorise l'Union des municipalités du Québec à procéder au versement du reliquat relatif au fonds de garantie aux membres du regroupement Agglomération I, Groupe B dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 363-08-07-25

FERMETURE DE RUES - PROJET J'AI MON ASPHALT'

CONSIDÉRANT le projet de médiation culturelle « J'ai mon asphalt' » réalisé avec les résidents de l'OBNL J'ai mon appart' en collaboration avec la Ville;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ce projet, les participants peindront la chaussée de 5 intersections dans les secteurs Grand-Mère et Saint-Georges selon des motifs prédéfinis;

CONSIDÉRANT l'impact significatif que le projet pourrait avoir sur le dynamisme et l'attractivité culturelle de la Ville par du marquage au sol;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil autorise la fermeture de cinq intersections de rues sur le territoire, et ce, dans le but que le projet *J'ai mon asphalt'* soit réalisé dans son ensemble à l'été 2025. Les intersections visées sont les suivantes :

- 15^e Rue et 10^e Avenue;
- 15^e Rue et avenue de Grand-Mère;
- 17^e Rue et avenue de Grand-Mère;
- 12^e Rue et 5^e Avenue;
- 212^e Rue et 205^e Avenue.

Que le Conseil mandate la cheffe de division - bibliothèques et culture à convenir des journées de fermeture avec l'artiste responsable du projet en coordination avec le Service des travaux publics afin d'assurer l'installation de la signalisation requise lors des journées prévues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 364-08-07-25

DÉSIGNATION - COMMISSION SUR LA TOPONYMIE ET LA RECONNAISSANCE CIVIQUE

CONSIDÉRANT la fin du contrat de travail de François St-Onge avec la Ville de Shawinigan et sa désignation comme membre résident par la résolution R 306-10-06-25, laissant ainsi un siège vacant à titre de ressource interne;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil désigne Frédéric Beaulieu, comme membre de la commission sur la toponymie et la reconnaissance civique, à titre de personne-ressource de la direction du Service des communications et des relations avec les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 365-08-07-25

DÉSIGNATION - REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE SHAWINIGAN - DÉVELOPPEMENT MAURICIE

CONSIDÉRANT QUE Développement Mauricie est l'organisme régional de développement économique reconnu par le gouvernement du Québec pour la Mauricie et que sa mission consiste à mobiliser les acteurs du milieu et à soutenir la concertation régionale afin de stimuler la croissance économique, l'attractivité du territoire et le développement durable;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QU'à ce titre, Développement Mauricie joue un rôle de premier plan dans le déploiement de stratégies économiques régionales, dans la coordination de projets structurants et dans la représentation des intérêts de la Mauricie auprès de diverses instances gouvernementales et sectorielles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan, en tant que pôle économique important de la région, y est un partenaire stratégique actif;

CONSIDÉRANT QU'une représentation officielle de la Ville au sein du conseil d'administration de Développement Mauricie permet de renforcer ce lien, d'assurer une contribution directe aux réflexions régionales et de faire valoir les priorités du territoire shawiniganais dans les démarches collectives;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil désigne David Marcouiller, directeur du Service de développement économique, à titre de représentant officiel de la Ville de Shawinigan au sein du conseil d'administration de Développement Mauricie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ADOPTION - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la ministre des Affaires municipales relativement au Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

CONSIDÉRANT l'obligation d'adopter un Rapport d'activité annuel dans le contexte de sa reddition de compte;

CONSIDÉRANT QUE l'entente s'est terminée le 31 mars 2025 et qu'un Rapport d'activité afférent au premier trimestre de l'exercice financier 2025 de la Ville doit être transmis au ministère;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte le Rapport d'activité 2025 du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 de la Ville de Shawinigan, le tout conformément à ce qui est prescrit à l'entente intervenue avec la ministre des Affaires municipales.

Que ce rapport d'activité soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Internet de la Ville de Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

R 367-08-07-25

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

ACCEPTATION - DÉLÉGATION DE L'ENVELOPPE FRR - VOLETS 2 ET 3 ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT l'annonce officielle de la reconduction du FRR par le gouvernement du Québec, et que cette reconduction s'inscrit comme un engagement de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 - Développement territorial - s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE le volet 3 - Vitalisation - est intégré à l'Entente de délégation du volet 2, afin d'assurer une meilleure cohérence entre les actions réalisées dans les deux volets du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de conclure une nouvelle Entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet d'établir les modalités et conditions de la délégation de la gestion des sommes allouées, et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités des parties prenantes;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil accepte la délégation de l'enveloppe du FRR (volets 2 et 3) par la ministre des Affaires municipales;

Que le Conseil désigne le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité volets 2 et 3 à intervenir entre la Ville de Shawinigan et la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 368-08-07-25

ADOPTION - PRIORITÉS D'INTERVENTION 2025-2026 - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2

CONSIDÉRANT l'annonce officielle de la reconduction du FRR par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt, par la Ville, des « Priorités d'intervention » pour l'exercice 2025-2026 constitue une exigence du ministère des Affaires municipales dans le cadre de la reconduction du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le décaissement du 1^{er} versement de l'enveloppe (30 %) par le ministère est ainsi tributaire du dépôt desdites « Priorités d'intervention »;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte les priorités d'intervention de la Ville de Shawinigan pour l'année 2025-2026 dans le cadre du Fonds régions et ruralité - volet 2 - soutien à la compétence de développement local et régional des MRC.

Que les priorités d'intervention de la Ville de Shawinigan pour l'année 2025-2026 soient transmises à la ministre des Affaires municipales et publiées sur le site Internet de la Ville de Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 369-08-07-25

RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances a dressé les listes détaillées des créances pour lesquelles la Ville n'a pu récupérer, ayant épuisé tous ses recours;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil autorise la radiation de mauvaises créances au montant de 55 369,93 \$, détaillées sur les listes intitulées « Liste des dossiers à fermer - Service des finances », « Liste des dossiers à fermer - Cour municipale » et « Liste des dossiers à fermer - Service loisirs, culture et vie communautaire » et datées du 8 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 370-08-07-25

VERSEMENT - AIDE FINANCIÈRE - ADI-TSA CENTRE-MAURICIE / MÉKINAC

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière à l'Association pour la déficience intellectuelle et du trouble du spectre de l'autisme Centre-Mauricie / Mékinac relativement à la mise sur pied d'un camp de jour estival spécialisé;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil autorise le versement d'une aide financière au montant de 15 000 \$ à l'Association pour la déficience intellectuelle et du trouble du spectre de l'autisme Centre-Mauricie / Mékinac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 371-08-07-25

VERSEMENT - AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE - FESTIVAL DE LA RIVIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est reconnu par la Ville de Shawinigan et qu'il reçoit une aide financière de 9 000 \$ par le biais du programme de soutien aux événements avec une entente pour les éditions 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Service loisirs, culture et vie communautaire a procédé à l'analyse budgétaire selon les modalités du Programme de soutien aux événements;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme ajoute plusieurs épreuves à sa programmation comme le triathlon de rivière en collaboration avec le programme Les Roses, la natation en eau libre et des activités multigénérationnelles, expliquant l'augmentation des dépenses de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme présente une bonne santé budgétaire et organisationnelle et que l'aide supplémentaire permettrait de faire l'acquisition de matériel spécifique pour la tenue des épreuves et ainsi assurer la pérennité;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil autorise le versement d'une aide financière supplémentaire non récurrente pour un montant de 8 000 \$ à l'organisme le Festival de la rivière dans le cadre de son édition 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 372-08-07-25

VERSEMENT - AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC-À-LA-TORTUE

CONSIDÉRANT la pertinence de la mission de l'organisme à but non lucratif pour la protection écologique du lac à la Tortue;

CONSIDÉRANT QUE l'association s'implique activement dans diverses activités pour assurer la santé du lac, par la coordination du nettoyage des berges et l'installation de bouées de sensibilisation qui correspondent parfaitement à l'action 5.5 du plan d'action de la Ville pour le lac;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil autorise le versement d'une aide financière de 46 000 \$ à l'Association pour la protection du Lac-à-la-Tortue.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente d'aide financière à intervenir avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 373-08-07-25

MODIFICATION - RÉOLUTION R 255-13-05-25 - VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE - FRR VOLET 2 - NERGICA

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée à Nergica par la résolution R 255-13-05-25 dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE l'aide visait à compenser une dépense de location, mais que celle-ci fût finalement assumée directement par la Ville de Shawinigan;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil modifie la résolution R 255-13-05-25 relativement au versement d'une aide financière à Nergica, au montant de 20 000 \$, pour le « Sommet sur les batteries », organisé par l'Escouade Énergie, à même le volet 2 du Fonds régions et ruralité afin de tenir compte du paiement effectué, de la manière suivante :

- par le remplacement de « *Un montant de* » par « *Une aide correspondant à l'acquittement de la facture de location* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 374-08-07-25

REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil autorise, outre monsieur le maire, les conseillers(ères) suivants à représenter la Ville :

Jacinthe Campagna lors du Concerto Press Drill - Liliane Pellerin organisé par La Criallerie qui aura lieu le 27 juillet 2025;

Nancy Déziel lors du tournoi de golf au profit de la Fondation du SSM qui aura lieu le 15 août 2025 au club de golf Sainte-Flore;

Jacinthe Campagna lors du Concerto Press Drill - Maxime Gervais organisé par La Criallerie qui aura lieu le 31 août 2025;

Que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon la politique établie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

AFFAIRES NOUVELLES

Le maire donne la parole au conseiller du district Val-Mauricie, Guy Arseneault, qui souhaite adresser un message à la population en lui faisant part de son intention de ne pas solliciter de nouveau mandat lors de l'élection du 2 novembre.

MENTIONS SPÉCIALES DU MAIRE

Monsieur le maire adresse des mentions spéciales aux représentants de diverses personnes et associations ainsi qu'aux représentants de divers comités afin de démontrer la réelle considération du conseil à l'égard d'actions, de performances et de réalisations.

INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 19 août 2025 à 19 heures.

Une séance extraordinaire aura lieu le lundi 21 juillet 2025, à compter de 17 h, afin notamment de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme et d'autres sujets si la situation le requiert.

Il rappelle que l'ordre du jour des séances extraordinaires est publié sur le site internet de la Ville et accessible aux abonnés de Carecity.

De plus, il est transmis aux journalistes par courriel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 2.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).



Michel Angers
Maire



Me Chantal Doucet
Greffière